# A.S.B.T.P.

## *9ème MONTE DE DÉMONSTRATION AUTOMOBILE DE BELVÉDÈRE*
## *DIMANCHE 18 JUILLET 2021*

## *RÈGLEMENT PARTICULIER*

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics organise le **DIMANCHE 18 Juillet 2021**, avec le concours de :

- **La Municipalité de BELVÉDÈRE**

Une démonstration automobile dénommée : **9ème DÉMONSTRATION AUTOMOBILE DE BELVÉDÈRE**

### ARTICLE 2 – PROGRAMME DE LA DEMONSTRATION.

#### *Article 2.1 Horaires :*

Clôture des engagements le mardi 13 Juillet 2021 à minuit le cachet de la poste faisant foi.
**Publication de la liste des engagés le 14 JUILLET 2021**
Les vérifications administratives auront lieu le : **Dimanche 18 JUILLET 2021**
**ADMINISTRATIF :** Parking Départ de 07h00 à 08h30
La démonstration commencera à partir de 13h30
Elle s'effectuera en 2 montées.
Réunion des officiels sur la ligne de départ à 13h15
Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h30 sous peine de se voir refuser le départ
Monte de démonstration du matin auront lieu de 08h00 à 09h00 et 10h00 à 11h00
Monte de démonstration de l'après midi à 13h30 à 14h30 et 15h30 à 16h30

### ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

Le nombre de Voiture admis est fixé à 25
Cette épreuve est autorisée aux voitures jusqu'à 1991 et exception.

### ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASBTP 42 avenue Gallieni 06000 Nice**

Jusqu'au mardi 13 JUILLET 2021 à minuit le cachet de la poste faisant foi.
Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à 95 € avec la publicité des organisateurs
En cas de forfait le concurrent devra le signaler par écrit à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard le Dimanche 18 Juillet à 07h00 pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de 10 €)

### ARTICLE 7 – ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

## ❑ ARTICLE 8 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la : D 71
Commune de : BELVÉDÈRE
Départ : PR 7.200
Arrivée : PR 5.300
Longueur du parcours : 1900 mètres
Pente moyenne : 5 %
Procédure de départ : Dans l'ordre décroissant des numéros par catégorie
Modalités de retour au départ : descente par la route de course
Parc départ : avant ligne de départ
Parc arrivé : 200 m après ligne d'arrivée

## ❑ ARTICLE 9 – SIGNALISATION

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

**AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES**